



PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N ° 54 - FEVRIER 2014**

# SOMMAIRE

## Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute- Normandie et de Picardie

### Centre pénitentiaire de MAUBEUGE

Décision N °2014058-0001 - Décision portant délégation de signature .....	1
Décision N °2014058-0002 - Décision portant délégation de signature Affectation des personnes détenues en cellule .....	3
Décision N °2014058-0003 - Décision portant délégation de signature .....	5
Décision N °2014058-0004 - Décision portant délégation de signature Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu .....	7
Décision N °2014058-0006 - Décision portant délégation .....	9
Décision N °2014058-0007 - Décision portant délégation de signature Suspension de décision de placement en cellule disciplinaire ou de confinement de cellule .....	14
Décision N °2014058-0008 - Décision portant délégation de signature Mise en prévention au quartier disciplinaire .....	16
Décision N °2014058-0009 - Décision portant délégation de signature Placement et levée de l'isolement des personnes détenues .....	19
Décision N °2014058-0010 - Présidence des commissions de discipline - délégation de pouvoir .....	21
Décision N °2014058-0012 - Décision portant délégation de signature Placement à titre préventif, en confinement, en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire .....	23
Note d'information N °2014058-0011 - Délégations de signatures en matière disciplinaire .....	25
Décision N °2014058-0005 - Décision portant délégation de signature Mise en oeuvre des mesures de fouille des personnes détenues .....	27





PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0001**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Centre pénitentiaire de Maubeuge

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 24 août nommant

Monsieur **Didier GILLIOCQ** en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge.

Monsieur **Didier GILLIOCQ**, directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur **Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint,  
- Monsieur **Philippe DUFOUR**, lieutenant, chef de détention par intérim,  
aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de Lille, au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

A Maubeuge,  
le 27 février 2014

Le directeur,

D. GILLIOCQ



**Diffusion**

- intéressés
- DISP Lille
- Pour publication au recueil départemental des actes administratifs (Préfecture de Lille)



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0002**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature  
Affectation des personnes détenues en cellule

Ministère de la justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE

**CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature

**Affectation des personnes détenues en cellule**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-6-24 et D.93 à D.95 du CPP  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 24 août 2012 nommant Monsieur  
Didier GILLIOCQ en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge

Monsieur Didier GILLIOCQ, directeur du CP de Maubeuge

**DECIDE :**

délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur **Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint
- Monsieur **Philippe DUFOUR**, chef de détention par intérim
- Monsieur **Eric FIEVEZ**, capitaine
- Monsieur **Brahim MEHACH**, capitaine
- Madame **Cendrine ADAMI**, lieutenant
- Monsieur **Michael BOUHADDA**, lieutenant
- Monsieur **Frédéric DHORDAIN**, Major
- Monsieur **Raoul RENAUX**, Major
- Monsieur **Jean-Noël BERRIER**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **David COQUELET**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **David CROIX**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Mickaël DESPLANQUE**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Jacques GAJEWSKI**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Olivier LECLERCQ**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Jean-Philippe ROSE**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Etienne WANTY**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Joël WILLIOT**, 1<sup>er</sup> surveillant

aux fins de :

- décider des affectations en cellule des personnes détenues.

Le 27 février 2014

Le directeur,  
D. GILLIOCQ





PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0003**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature



Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

Centre pénitentiaire de Maubeuge

Décision portant délégation de signature

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7-5 à R. 57-7-8, R. 57-7-15, R. 57-7-18, R. 57-7-22, R. 57-7-28, R. 57-7-54, R. 57-7-55, R. 57-7-58 à R. 57-7-60 ;

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 24 août nommant

Monsieur **Didier GILLIOCQ** en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge.

Monsieur **Didier GILLIOCQ**, directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur **Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint,  
- Monsieur **Philippe DUFOUR**, lieutenant, chef de détention par intérim,  
aux fins :

- de présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires ;
- de désigner les assesseurs siégeant en commission de discipline ;
- de décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues ;
- de décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire ;
- de suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue ;
- de transmettre copie des décisions de la commission de discipline au directeur interrégional des services pénitentiaires de Lille, au juge de l'application des peines et au magistrat saisi du dossier de la procédure sous le contrôle duquel est placée la personne détenue ;
- de faire rapport à la commission de l'application des peines du prononcé des sanctions de cellule disciplinaire ou de confinement en cellule individuelle ordinaire dont la durée excède sept jours ;
- d'ordonner le sursis à exécution, total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline, assorti, le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction ;
- de révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline ;
- de suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline ;

A Maubeuge,  
le 27 février 2014

Le directeur,  
D. GILLIOCQ



**Diffusion**

- intéressés
- DISP Lille
- Pour publication au recueil départemental des actes administratifs (Préfecture de Lille)



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0004**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature  
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre  
d'un détenu

Ministère de la justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE

Décision portant délégation de signature

**Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-7-83 à R.57-7-84 et D.283-3 – D.283-4

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978

Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 24 août 2012 nommant Monsieur Didier GILLIOCQ en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge

Monsieur Didier GILLIOCQ, directeur du CP de Maubeuge

**DECIDE :**

En cas d'absence ou d'empêchement du chef d'établissement :

délégation est donnée à :

- Monsieur Philippe LAMOTTE, directeur adjoint

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation est donnée à :

- Monsieur **Eric POUCHAIN**, attaché principal au ministère de la Justice

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation est donnée à

- Monsieur **Philippe DUFOUR**, lieutenant, chef de détention par intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation est donnée à :

- Monsieur **Eric FIEVEZ**, capitaine

- Monsieur **Brahim MEHACH**, capitaine

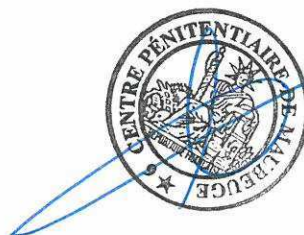
- Madame **Cendrine ADAMI**, lieutenant

- Monsieur **Michael BOUHADDA**, lieutenant

aux fins de :

- décider de l'usage de la force et des armes ainsi que l'emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'une personne détenue.

Le 27 février 2014



Le directeur,  
Didier GILLIOCQ



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0006**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation

**MINISTERE DE LA JUSTICE - DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES  
DU NORD – PAS-de-CALAIS – HAUTE-NORMANDIE ET PICARDIE**

**CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE**

**DECISION PORTANT DELEGATION**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24 et R.57-7-5

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice en date du 24 août 2012 nommant **M. Didier GILLIOCQ** en qualité de chef d'établissement du centre pénitentiaire de Maubeuge

**article 1 :** en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Didier GILLIOCQ**, directeur des services pénitentiaires, délégation permanence de signature et de compétence est donnée à **M. Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint

**article 2 :** en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Eric POUCHAIN**, attaché d'administration pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint

**article 3 :** en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **M. Philippe DUFOUR**, lieutenant, chef de détention par intérim pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint

**article 4 :** en cas d'absence ou d'empêchement du personnel de direction, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à

- **M. Eric FIEVEZ**, capitaine,
- **M. Brahim MEHACH**, capitaine
- **Mme Cendrine ADAMI**, lieutenant
- **M. Michael BOUHADDA**, lieutenant

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint

**article 5 :** en cas d'absence ou d'empêchement du personnel, de direction et des officiers, délégation permanente de signature et de compétence est donnée à

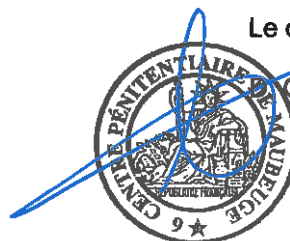
- **M. Frédéric DHORDAIN**, major,
- **M. Raoul RENAUX**, major
  
- **M. Jean-Noël BERRIER**, 1<sup>er</sup> surveillant ,
- **M. David CROIX**, 1<sup>er</sup> surveillant,
- **M. David COQUELET**, 1<sup>er</sup> surveillant,
- **M. Mickaël DESPLANQUE**, 1<sup>er</sup> surveillant,
- **M. Jacques GAJEWSKI**, 1<sup>er</sup> surveillant,
- **M. Olivier LECLERCQ**, 1<sup>er</sup> surveillant,
- **M. Jean-Philippe ROSE**, 1<sup>er</sup> surveillant,
- **M. Etienne WANTY**, 1<sup>er</sup> surveillant,
- **M. Joël WILLIOT**, 1<sup>er</sup> surveillant

pour toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint,

A Maubeuge,  
le 27 février 2014

Le directeur,

**GILLIOCQ**



M. Didier GILLIOCQ, directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge  
donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (R.57-6-24 ; R.57-7-5)  
aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :

Decisions administratives individuelles	Sources : Code de procédure pénale	Adjoint au CE Directeur adjoint	AMJ	Chef de détention et adjoint	Officiers	Maîtres et premiers surveillants
Mise en œuvre de la procédure contradictoire pour les décisions individuelles défavorables à la personne détenue, à l'exception des décisions intervenant en matière disciplinaire ou en matière d'isolement	R57-6-8 et R57-6-9	X		X	X	
Suspension de l'agrément d'un mandataire	R. 57-6-16	X	X			
Recueil de l'avis des personnels pour la rédaction du règlement intérieur	R57-6-18	X	X	X	X	
Autorisation d'accès à l'établissement	R57-6-24 et D277	X	X	X		
Délivrance, refus, suspension ou retrait des permis de visite des condamnés	R.57-6-5, R57-8-10, D403 et D411	X		X		
Etablissement d'un tableau de roulement désignant pour une période déterminée les assesseurs extérieurs appelés à siéger en commission de discipline	R. 57-7-12	X				
Saisie du procureur pour investigations corporelles par un médecin lorsqu'une personne détenue est soupçonnée d'avoir ingéré des substances ou des objets ou de les avoir dissimulés dans sa personne	R. 57-7-82	X		X		
Surseoir au droit de visite dans les cas prévus par l'article	R57-8-11	X	X	X		
Décision que les visites auront lieu dans un endroit avec dispositif de séparation	R57-8-12	X	X	X	X	
Autorisation pour une personne détenue et son visiteur de s'exprimer dans une langue étrangère	R57-8-15	X				
Décision de retenir une correspondance, tant reçue qu'expédiée, et notification à la personne détenue dans un délai de trois jours-information CAP ou magistrat saisi du dossier de la procédure	R. 57-8-19	X	X	X		
Autorisation, refus, suspension ou retrait de l'accès au téléphone pour les personnes condamnées	R57-8-23 et D419-1	X				
Opposition à l'aide d'un aidant par une personne détenue selon les prescriptions de l'article	R57-8-6	X				
Détermination des jours et horaires des offices en liaison avec les aumôniers	R. 57-9-5	X		X		
Signature de l'acte d'engagement préalablement à l'exercice d'une activité professionnelle par une personne détenue	R.57-9-2	X	X	X	X	
Interdiction d'accès à une publication écrite ou audiovisuelle	R.57-9-8	X				
Représentation du chef d'établissement à la commission d'application des peines-rapport à cette commission des sanctions de confinement en cellule ordinaire et de placement en cellule disciplinaire	D49-28 R.57-7-28 et R57-7-29	X	X	X		
Demande d'enquête par le SPIP pour compléter un dossier d'orientation	D79	X				
Présidence de la commission pluridisciplinaire unique	D90 à D92	X		X		
Affectation des personnes détenues en séparant en cellule les prévenus des condamnés, les primo-délinquants de moins de 21 ans des personnes détenues majeures, et des personnes condamnées à la contrainte judiciaire des autres personnes détenues	D93	X	X	X	X	X
Mesures d'affectation de personnes détenues en cellule	R57-6-24	X				X
Information du DI et du JAP à l'occasion de la suspension de l'encellulement individuel d'une personne détenue en raison de sa personnalité	D94	X	X	X	X	



Fixation de la somme que les personnes détenues placées en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir sont autorisées à détenir	D122	X				
Réintégration immédiate en cas d'urgence de personnes condamnées se trouvant à l'extérieur	D124	X	X			
Contrôle de la stricte application des consignes données au personnel de surveillance pour le contrôle des personnes détenues placées en chantier extérieur	D131	X		X		
Signature de l'acte d'écrou et de l'avis d'écrou donnés par le chef d'établissement au procureur de la république	D149	X		X		
Organisation de réunions de synthèse afin de coordonner l'action des différents personnels et de faciliter l'échange d'informations sur les modalités d'application des régimes de détention	D216-1	X				
Demande de retrait de l'habilitation d'un assesseur extérieur appelé à siéger en commission de discipline	D250	X				
Information des personnes détenues et recueil de leurs observations et suggestions	D258-1	X	X	X	X	X
Audience d'une personne détenue en cas de requêtes ou plaintes	D259	X	X	X	X	X
Appel aux forces de l'ordre quand la gravité et l'ampleur d'un incident survenu dans l'établissement ne permettent pas d'assurer l'ordre et la sécurité	D266	X	X			
Organisation des rondes après le coucher et au cours de la nuit	D272	X		X	X	X
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareils médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	D273	X	X	X		
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention	D274	X				
Détermination des modalités d'organisation du service des agents	D276	X		X		
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	D283-4	X		X	X	X
Visite de toute personne détenue le jour ou le lendemain de son incarcération	D285	X		X	X	X
Décisions portant sur les transfèrements, les sorties et les extractions, ainsi que sur la désignation des escortes et des dispositifs de sécurité pour ces mouvements	D292 à D294, D299, D308, D310	X	X	X	X	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D330	X				
Autorisation pour une personne détenue de retirer des sommes de son livret de caisse d'épargne	D331	X				
Retenue sur part disponible du compte nominatif des personnes détenues en réparation des dommages matériels causés	D332	X				
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteuses les personnes détenues à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	D337	X	X			
Autorisation de remise à un tiers désigné par une personne détenue d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	D340	X				
Contrôle des cantines et limitation en cas d'abus	D343	X	X			
Fixation des prix pratiqués en cantine	D344	X	X			
Atribution de l'aide aux personnes détenues indigentes	D347-1	X		X		
Affectation des détenus malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA	D370	X	X	X	X	X
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D388	X				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D389	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D390	X	X			
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit illicite ou illicite	D390-1	X				
Autorisation pour une personne détenue hospitalisée de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	D395	X	X			
Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille des sommes figurant sur leur part disponible	D421	X				

Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	D422	X			
Information de la famille en cas de décès, maladie mettant ses jours en danger, accident grave ou placement dans un hôpital psychiatrique d'une personne détenue, ainsi que le cas échéant, le conseil, l'aumônier et le visiteur de prison qui suivent cette personne détenue	D427	X	X		
Réception et envoi d'objets par les personnes détenues	D430 et D431	X			
Autorisation pour les personnes détenues de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D432-3	X			
Déclassement d'un emploi en cas d'incompétence ou suspension en cas d'inadaptation à l'emploi d'une personne détenue	D432-4	X		X	
Affectation des personnes détenues au service général de l'établissement	D433-3	X	X		
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	D436-2	X		X	
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D436-3	X			
Détermination des actions de formation professionnelle au profit de la population pénale	D438	X	X		
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices	D439-4	X			
Accès des personnes détenues aux publications écrites et audiovisuelles -- réception ou envoi vers l'extérieur de publications écrites et audiovisuelles par les personnes détenues	D443 et D443-2	X			
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D446	X			
Désignation des personnes détenues autorisées à participer à des activités	D446	X	X	X	
Autorisation pour les personnes détenues de participer à des activités collectives ou à des jeux excluant toute idée de gain, sous le contrôle du personnel de surveillance	D447	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par un détenu dans sa cellule en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	D449	X	X		
Autorisation d'acquisition de matériel informatique par les personnes détenues	D449-1	X			
Programmation des activités sportives de l'établissement	D459-1	X			
Interdiction pour une personne détenue de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité (mise en œuvre de la procédure contradictoire)	D459-3	X		X	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D473	X			
Détermination des jours et horaires de visite pour les visiteurs de prison	D476	X			

Fait à Maubeuge,  
le 27 février 2014

Le directeur,  
D. GILLIOCC







PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0007**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature  
Suspension de décision de placement en  
cellule disciplinaire ou de confinement de  
cellule

Ministère de la justice

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

**CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature

**Suspension de décision de placement en cellule disciplinaire ou de  
confinement de cellule**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7 à R.57-7-61  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 24 août 2012 nommant  
Monsieur Didier GILLIOCQ en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge

Monsieur Didier GILLIOCQ, directeur du CP de Maubeuge

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur **Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint,
- Monsieur **Eric POUCHAIN**, attaché principal au ministère de la Justice
- Monsieur **Philippe DUFOUR**, lieutenant, chef de détention par intérim

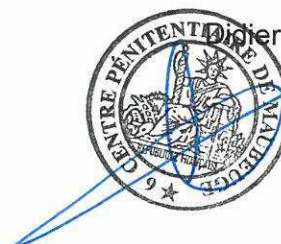
aux fins de :

- décider de suspendre les décisions de placement en cellule disciplinaire ou de confinement de cellule.

Le 27 février 2014

Le directeur,

Didier GILLIOCQ





PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0008**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature Mise  
en prévention au quartier disciplinaire

**Ministère de la justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille**

**CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE**

**Décision portant délégation de signature**

***mise en prévention au quartier disciplinaire***

Le directeur,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,

Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R. 57-8-1, R.57-7, R.57-7-61

Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 24 août 2012 nommant Monsieur Didier GILLIOCQ, en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge ;

Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement :

**Article 1**

Reçoivent délégation à l'effet de signer, au nom du chef d'établissement, toute décision visant à placer une personne détenue en prévention au quartier disciplinaire selon les termes des articles susvisés :

- Monsieur Philippe LAMOTTE, directeur adjoint,
  - Monsieur Philippe DUFOUR, chef de détention par intérim,
- dans le cadre de leurs attributions respectives

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement des intéressés, délégation est donnée à :

- Monsieur Eric FIEVEZ, capitaine
  - Monsieur Brahim MEHACH, capitaine
  - Madame Cendrine ADAMI, lieutenant
  - Monsieur Michael BOUHADDA, lieutenant
- dans le cadre de leurs attributions respectives

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement des intéressés, délégation est donnée à :

- Monsieur Frédéric DHORDAIN, major
- Monsieur Raoul RENAUX, major

- Monsieur Jean-Noël BERRIEZ, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur David CROIX, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur David COQUELET, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Mickaël DESPLANQUE, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Jacques GAJEWSKI, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Olivier LECLERCQ, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Jean-Philippe ROSE, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Etienne WANTY, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur Joël WILLIOT, 1<sup>er</sup> surveillant

#### Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement des intéressés visés à l'article précédent, délégation est donnée :

**Les week-end et jours fériés, en service de nuit, et uniquement dans ce cadre**, aux premiers surveillants. Celle-ci est régularisée dès le lendemain par mes soins ou à défaut par toute personne titulaire de la délégation de signature en la matière.

#### Article 5

Sont concernés par les dispositions de l'article précédent les premiers surveillants dont les noms suivent :

- Monsieur David CROIX
- Monsieur Mickaël DESPLANQUE
- Monsieur Jacky GAJEWSKI
- Monsieur Olivier LECLERCQ
- Monsieur Jean-Philippe ROSE
- Monsieur Etienne WANTY

#### Article 6

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

Le 27 février 2014



Le directeur,  
GILLIOCQ

Diffusion :  
Intéressés  
Affichage dans tous les bâtiments de détention, dont QD-QI

Pour publication au Recueil départemental des actes administratifs (Préfecture de Lille)  
DISP LILLE



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0009**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature  
Placement et levée de l'isolement des  
personnes détenues

# Ministère de la justice

## Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

### CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE

#### Décision portant délégation de signature

### placement et levée de l'isolement des personnes détenues

Le directeur,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,

Vu le code de procédure pénale (CPP), notamment ses articles R. 57-6-24 et R. 57-7-62 à R.57-7-78 ; R. 57-8-1,

Décide :

#### Article 1

Reçoivent délégation permanente à l'effet de prononcer le placement à l'isolement pour une durée de 3 mois, sa première prolongation, la levée de l'isolement, ainsi que toutes les observations rapports et décisions pour le placement des personnes détenues à l'isolement, au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés :

Monsieur **Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint,  
Monsieur **Philippe DUFOUR**, chef de détention par intérim  
dans le cadre de leurs attributions respectives

#### Article 2

En dehors des jours et heures de service et au titre de son service d'astreinte de direction, reçoit délégation à l'effet de signer, en complément des cadres visés à l'article 1, au nom du chef d'établissement, toute décision visant au placement provisoire d'une personne détenue à l'isolement :

Monsieur **Eric POUCHAIN**, attaché principal du ministère de la Justice.

#### Article 3

Toute décision antérieure portant délégation de signature en la matière est abrogée.

Le 27 février 2014

Le directeur,

D. G. JUDIC



Diffusion :  
DISP Lille  
Intéressés

Affichage en détention (dont Q.I.)

Pour publication au Recueil départemental des actes administratifs (Préfecture de Lille)



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0010**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Présidence des commissions de discipline -  
délégation de pouvoir



DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES  
SERVICES PENITENTIAIRES DE LILLE

CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE

**Objet** : présidence des commissions de discipline – délégation de pouvoir

## DECISION

Le directeur,

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005 et l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978,

Vu les articles D. 250 et D. 251-6 du code de procédure pénale

Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement :

### Article 1

Reçoivent délégation à l'effet de présider les commissions de discipline et de prononcer une sanction disciplinaire, au nom du chef d'établissement, selon les termes des articles susvisés :

- Monsieur **Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint,
  - Monsieur **Philippe DUFOUR**, chef de détention par intérim,
- dans le cadre de leurs attributions respectives

### Article 2

Toute décision antérieure portant délégation de pouvoir en la matière est abrogée.

Le 27 février 2014

Le directeur,

Didier GILLIOU



Diffusion :

- DISP Lille
- Intéressés
- Affichage dans tous les bâtiments de détention, dont QD-QI



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0012**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Décision portant délégation de signature  
Placement à titre préventif, en confinement, en  
cellule individuelle ordinaire ou en cellule  
disciplinaire

**CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE**

**Décision portant délégation de signature**

**Placement à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire  
ou en cellule disciplinaire**

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R. 57-7 à R.57-7-61  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 ;  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005 ;  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 24 août 2012 nommant Monsieur Didier GILLIOCQ en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge

Monsieur Didier GILLIOCQ, directeur du CP de Maubeuge

**DECIDE :**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- Monsieur **Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint
- Monsieur **Philippe DUFOUR**, chef de détention par intérim
  
- Monsieur **Eric FIEVEZ**, capitaine
- Monsieur **Brahim MEHACH**, capitaine
  
- Madame **Cendrine ADAMI**, lieutenant
- Monsieur **Michael BOUHADDA**, lieutenant
  
- Monsieur **Frédéric DHORDAIN**, major
- Monsieur **Raoul RENAUX**, major
  
- Monsieur **Jean-Noël BERRIER**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **David COQUELET**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **David CROIX**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Mickaël DESPLANQUE**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Jacques GAJEWSKI**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Olivier LECLERCQ**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Jean-Philippe ROSE**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Etienne WANTY**, 1<sup>er</sup> surveillant
- Monsieur **Joël WILLIOT**, 1<sup>er</sup> surveillant

aux fins de :

- décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire.

Le 27 février 2014



Le directeur,

Didier GILLIOCQ



PREFET DU NORD

## **Note d'information n °2014058-0011**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Centre pénitentiaire de MAUBEUGE**

Délégations de signatures en matière  
disciplinaire



CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE	<b>NOTE A L'ATTENTION DE LA POPULATION PENALE</b>	DIR
DIRECTION DG		Le 27 février 2014

## **Objet : délégations de signature en matière disciplinaire**

Ont reçu délégation de signature, conformément aux dispositions de l'article R.57-7-5 du code de procédure pénale, aux fins d'exercer les compétences décrites dans le tableau ci-après, les fonctionnaires suivants :

<b>Compétence concernée</b>	<b>Agents ayant reçu délégation</b>
Placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire	M. Philippe LAMOTTE, M. Philippe DUFOUR, chef de détention par intérim M. Eric FIEVEZ, capitaine M. Brahim MEHACH, capitaine Mme Cendrine ADAMI, lieutenant M. Michael BOUHADDA, lieutenant M. Frédéric DHORDAIN, major M. Raoul RENAUX, major M. J.Noël BERRIER, 1 <sup>er</sup> surveillant M. David COQUELET, 1 <sup>er</sup> surveillant M. David CROIX, 1 <sup>er</sup> surveillant M. Mickaël DESPLANQUE, 1 <sup>er</sup> surveillant M. Jacques GAJEWSKI, 1 <sup>er</sup> surveillant M. Olivier LECLERCQ, 1 <sup>er</sup> surveillant M. J.Philippe ROSE, 1 <sup>er</sup> surveillant M. Etienne WANTY, 1 <sup>er</sup> surveillant M. Joël WILLIOT, 1 <sup>er</sup> surveillant
Suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue	M. Philippe LAMOTTE, directeur adjoint, M. Philippe DUFOUR, lieutenant chef de détention par intérim,
Engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues	M. Philippe LAMOTTE, directeur adjoint, M. Philippe DUFOUR, lieutenant chef de détention par intérim,
Présider la commission de discipline	M. Philippe LAMOTTE, directeur adjoint, M. Philippe DUFOUR, chef de détention par intérim
Dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline	M. Philippe LAMOTTE, directeur adjoint, M. Philippe DUFOUR, chef de détention par intérim
Suspendre ou fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	M. Philippe LAMOTTE, directeur adjoint, M. Philippe DUFOUR, chef de détention par intérim

La présente note d'information sera affichée en :

- salle commission de discipline
- couloir détention

Le directeur,

**D. GILLIOCQ**

Affichage réalisé le :



PREFET DU NORD

## **Décision n ° 2014058-0005**

**signé par  
Didier GILLIOCQ, directeur**

**le 27 Février 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie**

Décision portant délégation de signature Mise  
en oeuvre des mesures de fouille des  
personnes détenues

## Ministère de la justice

### Direction interrégionale des services pénitentiaires de Lille

## CENTRE PENITENTIAIRE DE MAUBEUGE

### Décision portant délégation de signature

### Mise en œuvre des mesures de fouille des personnes détenues

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R.57-6-24 - R. 57-7-79 à R.57-7-82  
Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978  
Vu l'article 30 du décret n° 2005-1755 du 30 décembre 2005  
Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 27 août 2012 nommant Monsieur Didier GILLIOCQ en qualité de directeur du centre pénitentiaire de Maubeuge

Monsieur Didier GILLIOCQ, directeur du CP de Maubeuge

#### DECIDE :

délégation permanente est donnée à :

- ~~Monsieur~~ **Philippe LAMOTTE**, directeur adjoint
- Monsieur **Eric POUCHAIN**, attaché principal au ministère de la Justice
- Monsieur **Philippe DUFOUR**, lieutenant, chef de détention par intérim
  
- Monsieur **Eric FIEVEZ**, capitaine
- Monsieur **Brahim MEHACH**, capitaine
  
- Madame **Cendrine ADAMI**, lieutenant
- Monsieur **Michael BOUHADDA**, lieutenant

aux fins de :

- décider des mesures de fouilles intégrales ou par palpation des personnes détenues.

Le 27 février 2014

Le directeur,

Didier GILLIOCQ

